

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026**

Régulièrement convoqué le mercredi 13 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni le 22 avril 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Alain BAMET, maire.

Présents : M. Jean-Charles CLAUDEL, Mme Manuella SOL, M. Louis BALLIGAND, MM. Philippe CACCIABUE, Etienne DESBOIS, Philippe CURMI, Mmes Julie JUGNET, Nadine CLAUDE, Hélène CHAUVÉ, Nathalie MARCHAND.

Le quorum étant atteint (11/11), le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Manuella SOL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 31/03/2026,
- Vote du compte de gestion 2025 du budget communal et budget lotissement,
- Vote du compte administratif 2025 du budget communal et budget lotissement,
- Affectation du résultat du budget communal,
- Vote du budget primitif 2026 communal et du lotissement,
- Sortie de la Sté de projet « Les ailes de la Grosne »,
- Désignation de la commission de contrôle de la liste électorale,
- Désignation de la commission communale des impôts directs,
- Modification du contrat de la salle des fêtes,
- Attribution de subventions 2026,
- Mise en place d'une convention fourrière,
- Questions diverses

1) **Approbation du PV du 31/03/2026**

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 31 mars 2026 est voté à l'unanimité.

2) **Vote du compte de gestion 2025 du budget communal et budget lotissement**

N'ayant pas eu le compte de gestion définitif 2025 auprès de la trésorerie de Macon, Monsieur le Maire informe que ce point est reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

3) **Vote du compte administratif 2025 du budget communal et budget lotissement**

N'ayant pas pu voter le point précédent, Monsieur le Maire informe que ce point est reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

4) Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle que sans vote des comptes de gestion et administratif 2025, ce point ne peut être traité. Il est donc reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

5) Vote du budget primitif 2026 communal et du lotissement

LOTISSEMENT : Compte tenu que les derniers lots disponibles du lotissement ont été vendus en 2025, il n'est pas nécessaire de faire un budget 2026. A l'issue du vote du compte de gestion 2025 et compte administratif 2025, il appartiendra à la commune de demander par délibération la dissolution du budget lotissement.

COMMUNAL : Après avoir exposé le détail des prévisions budgétaires 2026, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 tel que suit :

BUDGET PRIMITIF 2026	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	629 951,76€	335 477€
RECETTES	629 951,76€	335 477€

Le budget primitif 2026 est donc équilibré en fonctionnement et en investissement.

Monsieur Philippe CURMI demande un état des emprunts au 31/12/2025. Il est donc décidé de transmettre un document récapitulatif à l'ensemble des conseillers.

6) Sortie de la société de projet « Les ailes de la Grosne »

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de délibération fournie par le service juridique de la Sté Bay Wa r.e. France SAS. Le comité de la Sté de projet « Les ailes de la Grosne » se réunira en Juin 2026 afin de prendre une décision sur notre souhait de sortie. Une proposition de rachat des parts de la commune de Saint Pierre le Vieux (63€) sera faite auprès des autres actionnaires. Il appartiendra alors au conseil municipal de se positionner sur la proposition de rachat qui sera faite. La décision finale fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à 9 voix POUR et 2 abstentions la délibération permettant la sortie de la commune de la Sté de projet « Les ailes de la Grosne ».

7) Désignation de la commission de contrôle de la liste électorale

Suite au renouvellement du conseil municipal et compte tenu du contexte, la commission de la liste électorale doit renouveler ses membres. Certains changements concernant la composition de la commission interviennent afin de correspondre au nouveau mode de scrutin. La commission de contrôle de la liste électorale doit être composée comme suit :

3 membres de la liste arrivée en tête
2 membres de l'autre liste
1 membre désigné par le tribunal administratif
1 membre désigné par le préfet

Après exposé des nouvelles dispositions, la commission de contrôle de la liste électorale est composée de : Mme Julie JUGNET, M. Philippe CURMI, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Hélène CHAUVÉ, M. Philippe CACCIABUE

Les membres du conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de cette liste.

8) Désignation de la commission communale d'impôts directs

Madame Manuella SOL rappelle que cette commission a pour objet de donner un avis sur les modifications portées par l'administration en termes d'impôts. Le conseil municipal doit proposer 24 noms d'administrés ayant plus de 18 ans, de nationalité française ou européenne, assujetti à taxes sur la commune et ayant une connaissance suffisante pour siéger à la commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité propose auprès de l'administration la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAS Audrey	BELICARD Antoine
BESSON Loïc	BLANCHARD ép. CLERC Brigitte
DESBOIS Jérôme	DAILLY ép. DUMONTET Coralie
GENEAU DE LAMMARLIERE ép. LAMIRAND Michèle	LAMAIN ép. REAL Claudette
JACQUES Jean-Claude	LEBOURGEOIS Samuel
LECOLLE Philppe	LECOLLE ép. MARCHAND Nathalie
GRIZARD Marlène	LEFUR Annie
MICHEL Béatrice	RAFFIN Laurence
ROTIVAL Yoan	CHAUVE Alain
DORIN ép AUFRANT Paulette	LAFFAY Sylvie
AUFRANT ép. OSTLER Viviane	EDOUARD ép. SARRY Marie-Ange
MICHEL Gérard	THUILERE Cyril

Cette répartition est votée à l'unanimité.

9) Contrat Salle des fêtes

Afin de pouvoir prendre des arrhes lors de réservations à l'avance de la salle des fêtes, il est nécessaire de modifier au contrat la phrase suivante :

« Un montant de 100€ d'arrhes vous sera demandé à la réservation, un avis des sommes à payer vous sera transmis directement par le SGC de Mâcon . Pour le paiement du solde, même procédure un avis des sommes à payer vous sera transmis par le SGC de Mâcon dans les jours suivants la location.»

REPLACE PAR :

« Les paiements se font exclusivement par la mise en place d'un mandat de prélèvement signé au moment de la réservation. Un montant de 100€ d'arrhes vous sera prélevé en cas d'annulation dans le mois avant la date de la location. »

Après lecture des changements proposés, le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouvelles dispositions.

10) Attribution de subventions 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'un montant de 5 000€ est budgété chaque année pour les demandes de subventions.

Après lecture des demandes parvenues en mairie, il est décidé d'attribuer les subventions 2026 tel que suit :

<u>Associations</u>	<u>Montant subvention</u>
Ecole de musique de la Haute Grosne	1 600€
Resto du cœur (antenne de Cluny)	300€
Pompiers de Matour	400€
Coopérative scolaire école Maternelle Saint Pierre le Vieux	200€
Papillons Blancs	200€
MFR Lamure sur Azergues	100€
MFR Bagé le Chatel	100€
CADA	100€

Soit un total de 3 000€

Après en avoir délibéré, l'attribution des subventions 2026 est approuvée à 9 voix POUR, 1 Abstention et 1 membre n'ayant pas le droit de vote.

11) Convention fourrière animale

Les municipalités doivent faire l'objet d'une affiliation à une fourrière locale agréée. La commune a été sollicitée par la fourrière de Serrières (71 960).

Mesdames Hélène CHAUVÉ et Nadine MARCHAND se proposent de creuser la question, vérifier les obligations et étudier la convention proposée.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Questions diverses

➤ **CC-SCMB**

Les élections de la Communauté de commune Saint Cyr Mère Boitier ont eu lieu. Madame Laure FLEURY, Maire de Fleurie a été élue présidente de la CC-SCMB. Elle est accompagnée de 5 vice-présidents qui sont :

- HILARION Philippe – Développement économique
- GUILLOUX Laurence – Action soutien aux familles
- GIBEAUX Dominique - Tourisme
- SOTTY Stéphane – Assainissement voirie
- DELHOMME Yann – Aménagement du territoire

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 6 mai 2026. L'ordre du jour sera transmis aux membres du conseil.

➤ **Conscrits**

Une demande d'autorisation de buvette a été faite à la mairie pour la vente de grillades du 2 mai 2026. Les conscrits demandent également si l'éclairage public peut rester allumé à cette occasion.

L'ensemble des membres du conseil municipal sont favorables à leur demande. Monsieur Alain BAMET se chargera d'éteindre l'éclairage le dimanche matin.

➤ **Défibrillateur**

La CC-SCMB nous a informé d'un achat groupé de défibrillateurs. Aujourd'hui la commune en dispose d'un au niveau du local des chasseurs. Le conseil propose d'étudier s'il est possible de déplacer celui déjà présent dans un lieu plus central (toilettes publics) plutôt que d'en acheter un autre. La commune profitera de vérifier si les déclarations de localisation sont à jour et se rapprochera de la CC-SCMB pour la maintenance qui est à faire ! Monsieur Philippe CURMI se propose de s'occuper de ce dossier.

➤ **SIRTOM**

Suite aux nouvelles consignes de tri, le SIRTOM s'est rendu compte que les bacs jaunes de tri ont une contenance trop faible. Il est donc envisagé de fournir de nouveaux bacs individuels plus grands. Le SIRTOM nous demande de passer l'information auprès des administrés concernés. Un message sur panneau Pocket et en mairie sera diffusé afin que les personnes intéressées se rapprochent du secrétariat du SIRTOM.

➤ **SIE Haute Grosne**

MM. Louis BALLIGAND et Philippe CACCIABUE se sont rendus à l'AG constitutive du SIE de la Haute Grosne. Pour information, 13 communes sont adhérentes au SIE partagées sur 2 Communautés de communes. Il approvisionne 2 900 abonnés grâce à quelques sources mais surtout à l'achat d'eau auprès de la CC-MBA ex. SIE de la Petite Grosne (870 000m³). L'entreprise SOGEDO est le nouveau délégataire depuis le 1^{er} juillet 2025 pour une période de 6 ans. Le délégataire a la gestion des abonnés et des petits renouvellements. Le SIE quant à lui effectue le plus gros du renouvellement et les extensions de réseaux.

➤ **Convention des Chasseurs**

Suite à l'envoi de la proposition de la convention d'occupation du sous-sol de la mairie au président de la Sté de chasse, des modifications ont été demandées. Une nouvelle proposition sera transmise au conseil puis à l'association. Monsieur Philippe CURMI pose la question de la sécurité de ce local quant à l'accueil d'une association. Une vérification auprès de l'assurance devra être faite !

➤ **M. BUISSONNIERE**

Monsieur Alain BAMET informe que Monsieur Bernard BUISSONNIERE a fait la demande d'achat de concession sur la commune. Compte tenu qu'il n'a plus d'attache sur la commune et au vu du règlement intérieur du cimetière qui le permet, il est demandé au conseil de se positionner sur sa demande. L'ensemble des membres sont d'accord pour que Monsieur BUISSONNIERE puisse acheter une concession. Les tarifs et le plan lui seront envoyés.

D'autre part, Monsieur BUISSONNIERE souhaite acquérir un bois sur la commune. Compte tenu que ce terrain n'est pas communal, il lui revient de se renseigner directement auprès des propriétaires.

➤ **Nettoyage mairie**

Les paiements en CESU ne sont pas acceptés par la trésorerie. L'entreprise GELIN va donc faire le ménage de la mairie avant la cérémonie du 8 Mai puis 1 fois par mois s'il n'y a pas d'autre solution.

➤ **Commission communication**

La commission s'est réunie. Concernant Panneau Pocket, les autorisations de publication ont été élargies à savoir : Infos mairie + Evénements sur la commune + Evénements extérieurs mais réalisés par les associations de la commune. Concernant le site internet, la mise à jour est prévue dans les prochaines semaines.

➤ **Commission commerce**

La commission a statué sur les dates des marchés d'été à savoir : le 17 juillet et le 21 août 2026. Les marchés seront plutôt des marchés gourmands. Des repas pourront être pris sur place.

➤ **St Pierre en Fleurs**

C'est avec surprise que le conseil et les habitants ont découvert l'enseigne métallique à l'entrée du village. Aucun accord n'avait été formalisé pour cet achat. Malgré l'intérêt de l'association à embellir le village, il est important que le conseil municipal soit prévenu lors de projet conséquent comme celui-ci ou lorsque le projet modifie visuellement un emplacement ou une partie du village. D'ordinaire, le référent de la commission patrimoine est au bureau de l'association « Saint Pierre en Fleur ». Pour ce mandat, Monsieur le maire sera référent à cette commission et se rendra donc disponible pour être présent aux prochaines réunions de l'association

➤ **AG de la MARPA de MATOUR**

Madame Hélène CHAUVE s'y est rendue. Leur budget est correct même si certains changements légaux leur pose des difficultés. 27 locataires âgés entre 85 et 89 ans. On dénombre seulement 3 MARPA en Saône et Loire et 1 dans le Rhône. C'est une réelle chance d'en avoir une à proximité.

➤ **AGENDA**

OPAC : Webinaire le 24/04 de 10h à 12h. Monsieur le maire pas disponible et personne pour le remplacer
Commémoration : 10 mai 2026 à 11h devant le monument aux morts. 2 enfants seront présents pour la lecture du texte. Un arrêté de circulation sera fait pour barrer la route de St Léger et la dévier par la Route de l'Eglise. La salle des fêtes étant louée, un pot sera proposé sur la place en cas de beau temps ou dans la salle du conseil si besoin. A prévoir : Gerbes de fleurs MATOUR (Hélène) + Vin (Alain + Brioches Chez Simone (Alain) même nombre que l'an dernier + Musique voir avec Loulou et Magalie (Etienne DESBOIS).

CC-SCMB : Conseil communautaire 6 mai 2026

Village solidaire : AG le 23 avril 26. Nadine CLAUDE sera présente

Le Prochain conseil est fixé au Mercredi 17 Juin à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire de séance,
Manuella SOL



Le Maire,
Alain BAMET

